**MODE OPERATOIRE**

**Directives pour la qualification et l'exclusion des donneurs de sang**

**Notes**

Directives pour l'acceptation des donneurs de sang peuvent varier de ceux décrits dans cette procédure s’il y a des directives nationales couvrant les périodes d’exclusion.

Cette procédure doit être adaptée pour se conformer aux exigences locales et aux systèmes de test, les réactifs et les équipements qui sont disponibles pour chaque organisation

1. **Introduction**

Le standard d’accréditation par étapes de la Société Africaine de Transfusion Sanguine exige que chaque organisation développe les critères de sélection des donneurs qui sont fondées sur les standards, les lois et réglementations nationales, si possible, et les données épidémiologiques locales des maladies infectieuses, les comportements à risque et les coutumes locales qui peuvent avoir un effet sur la sécurité du donneur ou du receveur. La sélection des donneurs doit inclure un entretien avec le donateur pour déterminer leur acceptabilité au don.

La sélection des donneurs est une partie importante d'assurer un approvisionnement en sang sûr, et le processus doit être mené avec soin, même dans une clinique de donneurs de sang surchargé. La procédure ne doit pas être faite à la hâte car les erreurs commises pendant le processus de sélection peuvent rester inaperçus et peuvent affecter la sécurité du sang collecté.

**Objectif et applicabilité**

Cette procédure doit être utilisée par le personnel autorisé dans la collecte de sang lors de l'examen des antécédents médicaux d'un donneur potentiel afin de déterminer sa / son acceptabilité au don de sang à ce moment.

1. **Sigles et définitions**

Null

1. **Matériels et équipement requis**
	1. Le questionnaire médical d’un donneur

**Sécurité**

Il n'y a pas d'importantes préoccupations de sécurité associées à cette procédure

1. **Responsable**

Le personnel autorisé dans la clinique de donneurs de sang qui sont affectés à la sélection des donneurs sont responsables de toutes les activités décrites dans cette procédure

1. **Procedure**
	1. Confirmer l'identité de la personne à laquelle vous examinez l’historique médicale en lui demandant de vous dire son nom et la date de naissance et de comparer ceux-là avec les détails enregistrés sur le questionnaire médical. Toute discordance doit être résolue avant de poursuivre
	2. Vérifiez les points suivants:
		1. **Age**: Les donneurs de sang doivent être âgés de 16 (dire qu'ils doivent avoir atteint leur 16e anniversaire) et 65 (-dire qu'ils ne doivent pas encore atteint leur 66e ont anniversaire).
		2. **Poids**: Les donneurs doivent peser plus de 50 kg. Perte de poids inexpliquée de plus de 10% du poids corporel du donneur au cours d'une période de huit semaines est un motif d’exclusion.
		3. **Intervalle de don:**
			1. Pour don de sang total, un minimum de 56 jours doit avoir écoulée depuis le dernier don.
			2. Pour les dons d'aphérèse, un minimum de 48 heures doit avoir écoulée depuis le dernier don, et un maximum de 24 procédures peuvent être effectuées dans une période de 12 mois.
		4. **La pression artérielle**: La pression artérielle de donneur de sang ne doit pas être supérieure à 180/100 mmHg et non inférieure à 100/60 mmHg.
		5. **Pouls**: la fréquence du pouls du donneur ne doit pas être inférieure à 60 battements par minute ou supérieur à 100 battements par minute.
		6. **Hémoglobine**: l'hémoglobine du donneur ne doit pas être inférieur à 125 g / L.
		7. **Médications**: Le sang provenant de donneurs qui ont pris de l'aspirine dans les 72 heures précédentes ne doit pas être utilisé pour la production de composants plaquettaires.
		8. **Les antécédents médicaux et l’état général**: Le donneur potentiel doit être en bonne santé, et non pas sous l'influence d'alcool ou de drogues. Le donneur potentiel doit être exempt de la maladie d'un organe majeur (par exemple le cœur, le foie, les poumons) le cancer, ou la tendance de saignement anormal, sauf sous décision par le directeur médical. Le site de ponction veineuse doit être évaluée pour lésions sur la peau. Le site de ponction veineuse doit être exempt de maladie infectieuse de la peau et toute maladie qui pourrait créer un risque de contamination du sang. Différer un donneur ayant subi une extraction dentaire ou une intervention chirurgicale pour un minimum de 72 heures.
		9. **Grossesse**: Différer pendant la grossesse et pendant l'allaitement.
		10. **Transfusé de sang ou de composants sanguins**: exclure le donneur pendant 12 mois suivant la transfusion de sang, de composants sanguins ou de facteurs de coagulation dérivés du plasma.
		11. **Immunisations et vaccinations**: différer pour deux semaines suivant la réception de vaccins vivants atténués virales et bactériennes (rougeole, les oreillons, la poliomyélite, la fièvre typhoïde, la fièvre jaune). Différer pendant quatre semaines suivant la réception de vaccins vivants atténués virales et bactériennes (rubéole, varicelle, BCG).
		12. **Maladies infectieuses**:
			1. Exclusion permanente s’il existe des preuves cliniques ou de laboratoire présent ou passé de l'infection par le VIH, VHB, VHC, la trypanosomiase, ou maladie de Chagas.
			2. Exclusion permanente si il ya eu un contact sexuel avec une personne infectée par le VIH ou à risque élevé d'infection à VIH.
			3. Douze mois d’exclusion si il y a eu exposition des muqueuses à du sang.
			4. Exclusion de douze mois si il ya eu pénétration de la peau non-stérile par instruments, du matériel ou des armes contaminés par du sang ou des fluides corporels autres que le donneur soi-même. Ça comprend les tatouages, les perforations, scarifications etc.
			5. Douze mois d’exclusion (à la suite du dernier contact) si il ya eu des contacts sexuels avec, ou si le donneur potentiel a vécu avec une personne qui:
				1. A l'hépatite B aiguë ou chronique (Test HBsAg positif, NAT VHB)
				2. Est symptomatique à l'hépatite C.
				3. Est symptomatique pour toute autre hépatite virale.
				4. Douze mois d'exclusion après le diagnostic d'une infection sexuellement transmissible comme la syphilis ou la gonorrhée (doit avoir terminé le traitement.)

5.2.13. **Paludisme:**

5.2.13.1. Le donneur potentiel sera évalué pour les risques potentiels de transmission du paludisme et, le cas échéant, différé selon les directives nationales.

5.2.14. **Température**

5.2.14.1. Bien qu'il ne soit pas nécessaire de mesurer la température du donneur, les donneurs qui sont incontestablement fébrile doivent être exclus.

* 1. S’il y a incertitude sur l'éligibilité du donneur, consulter le directeur médical ou son délégué, dont l’avis doit être concluant.
	2. Si le donneur doit être différée pour une raison quelconque, il faut l’expliquer de manière compréhensive et veiller à ce qu'il / elle a compris la raison d’exclusion et de la longueur de ce report. Encourager le donneur pour revenir à un don lorsque la période de report a passé.
		1. Enregistrez la raison du report et de la période de report sur l'histoire formulaire médical.
1. **Dossiers et formulaires**
	1. Les questionnaires médicaux doivent être retenus suivant la politique de rétention des documents.
2. **References**
	1. Null
3. **Sommaire de révision**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NUMERO DE REVISION** | **DATE** | **DETAILS DE REVISION**  | **REASON DE REVISION** |
|  |  |  |  |